

Monnaie—Loi

En ce qui concerne la commodité pour le consommateur, la baisse du pouvoir d'achat des pièces de vingt-cinq, de dix et de cinq cents rend acceptable l'introduction d'une pièce de valeur supérieure. Le Canada est l'un des rares pays d'Occident qui n'ont pas encore introduit une telle pièce. Son utilité pour les commissions de transport ne fait aucun doute. Il est beaucoup plus facile d'introduire dans les boîtes une pièce qu'un billet d'un dollar. En outre, l'utilisation des distributrices sera beaucoup plus facile. Prenons simplement comme exemple une distributrice de cigarettes à trois dollars le paquet. Plutôt que d'avoir à mettre douze pièces de vingt-cinq cents, il suffira d'en mettre trois d'un dollar. Autre avantage pour le consommateur: une pièce d'un dollar sera moins lourde à porter dans les sacs à main ou dans les poches que quatre pièces de vingt-cinq cents.

Le projet de loi C-118 modifie la Loi sur la monnaie. Il conduira à l'introduction d'une nouvelle pièce de monnaie d'un dollar en janvier 1987. Le Canada a une pièce d'un dollar depuis 1935 mais elle n'a jamais été pleinement mise en circulation.

Le 14 février 1985, le Comité permanent des prévisions budgétaires en général a, par un ordre de renvoi, examiné la question de la nouvelle pièce d'un dollar. Les recommandations suivantes ont été acceptées: premièrement, qu'il devrait exister une telle pièce et qu'elle devrait être frappée par la Monnaie royale canadienne; deuxièmement, que l'argent économisé grâce à l'émission de la nouvelle pièce au cours des cinq premières années, jusqu'à concurrence de 60 millions de dollars, soit affecté aux jeux olympiques de Calgary; troisièmement, que la nouvelle pièce ait onze côtés, pèse sept grammes, ait un diamètre de 26.5 millimètres et une épaisseur de 2 millimètres à la tranche; quatrièmement, que la pièce ait la couleur de l'or jaune; cinquièmement, que le nickel soit fondu et frappé au Canada. Sixièmement, que les nouvelles pièces de 1\$ soient faites de nickel pur plaqué de bronze doré.

Le comité a eu de longues discussions. Il a entendu de nombreux témoins. Beaucoup de bonnes suggestions ont été faites, dont plusieurs par mon bon ami, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et celui d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) ont également fait plusieurs suggestions valables.

Le comité a examiné les tenants et aboutissants de la question, surtout en ce qui concerne les emplois dans l'industrie des billets de banque et dans les régions où se trouvent les mines de nickel. Il a également discuté de l'inconvénient d'avoir un grand nombre de pièces de monnaie dans ses poches ou dans son sac à main, et s'est longuement demandé si la pièce de 1\$ serait la bienvenue.

• (1120)

J'espère que nous avons apaisé les craintes en ce qui concerne les emplois dans l'industrie des billets de banque. Notre intention est de retirer graduellement de la circulation les billets de 1\$ pendant l'année 1989. Nous espérons que cela donnera à l'industrie tout le temps voulu pour s'adapter au changement, relocaliser certains employés et répondre à la demande accrue de billets de 2\$, qui seront alors utilisés davantage. Pour bien montrer qu'il n'y aura pas nécessairement un raz-de-marée de pièces de 1\$, on a qu'à prendre l'exemple de quelqu'un qui paierait une tablette de chocolat de

50c. avec un billet de 5\$; le marchand lui remettrait deux pièces de 25c. et deux billets de 2\$. L'arrivée de la nouvelle pièce augmentera l'utilisation des billets de 2\$, surtout dans les provinces de l'Ouest.

Le député de Nickel Belt est vigoureusement intervenu en faveur de nos mines de nickel. Je crois que le problème a été résolu. L'utilisation de nickel canadien favorisera notre industrie minière. La nouvelle pièce sera faite à partir de matières premières canadiennes alors que le billet de 1\$ était fabriqué avec du coton américain.

Quant à la question de la quantité excessive de pièces de monnaie dans les poches et les sacs à main, comme je l'ai déjà dit, la nouvelle pièce de 1\$ pèse beaucoup moins que quatre pièces de 25c. Je crois que nous avons tout fait pour qu'elle soit acceptée par les Canadiens. Elle est d'une forme très attrayante. Elle est à peine plus grande que nos pièces de 25c. qui sont d'une taille très raisonnable. Sa couleur jaune clair est également très agréable. Je crois que nous avons répondu aux attentes des industries concernées, de la plupart des députés et des consommateurs canadiens.

J'ai eu grand plaisir à travailler en comité avec des représentants des trois partis. L'atmosphère était très amicale et il a été facile de s'entendre. Je tiens à les remercier tous de leur coopération et de leurs suggestions au ministre et au ministère. Au nom du ministre, je tiens à remercier tous les membres du comité et tous les députés et je souhaite bonne chance à tous ceux qui utiliseront la pièce de 1\$.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer, au nom de mon parti, au débat sur le projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur la monnaie.

[Traduction]

À l'instar du secrétaire parlementaire, j'aimerais d'abord féliciter les députés de tous les partis d'en être arrivés à un consensus au sujet de ce projet de loi. Celui-ci a l'appui de notre parti. Je ne me ferai pas le porte-parole des députés du troisième parti mais, à la lumière de nombreuses conversations que j'ai eues avec leur critique, je crois savoir qu'ils approuvent eux aussi le projet de loi.

La création d'une pièce de monnaie d'un dollar s'imposait. Nous ne voulons pas frapper une pièce de monnaie simplement pour créer de l'emploi dans une région du pays même s'il s'agit là d'un effet secondaire très souhaitable. Nous sommes l'un des rares pays qui, à l'heure actuelle, n'a pas encore de pièce de monnaie d'une certaine valeur. La pièce couramment utilisée ayant la plus grande valeur est celle de 25c. Comme vous le savez sans doute, il en faut plusieurs pour acheter à peu près n'importe quoi, que ce soit un soda ou un paquet de cigarettes pour ceux qui fument encore. En outre, il faut de nombreuses pièces pour utiliser par exemple le transport urbain rapide. C'est dans ce domaine particulier que je trouve l'idée de la pièce d'un dollar très intéressante.

La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton exploite OC Transpo ou la commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton. Pour OC Transpo, le tri d'un nombre prodigieux de billets pose un problème constant. Souvent, les billets sont endommagés quand on les insère dans les boîtes. En général, il est très coûteux de garder nos billets d'un dollar en circulation.